



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-quatrième session

Rome, 29 septembre - 3 octobre 2014

Gouvernance des ressources en eau à l'appui de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

Résumé

L'agriculture, qui absorbe 70 pour cent du total des prélèvements d'eau, est de plus en plus tenue de «justifier» les quantités d'eau qu'elle consomme pour permettre la production alimentaire et pour garantir la sécurité alimentaire. Parallèlement, la durabilité de l'utilisation de l'eau en agriculture fait l'objet d'une surveillance toujours plus étroite. Ces dernières décennies, on a tenté de résoudre les problèmes grandissants concernant l'eau en se concentrant sur les questions de gestion, sans même tenir compte de l'aspect «gouvernance», et en adoptant le plus souvent une approche sectorielle. Bien qu'efficace à maints égards, cette approche semble avoir atteint ses limites.

La répartition optimale des rares ressources en eau, l'amélioration de la productivité de l'eau et les modalités de contrôle, d'utilisation et de gestion de l'eau, et d'accès à celle-ci, par différentes parties prenantes, sont des questions étroitement liées, et il convient de se demander comment régler les questions liées au contrôle des ressources en eau, à la concurrence pour ces ressources et à l'accès à celles-ci, ainsi qu'à leur gestion efficace et efficiente.

Ces dernières années, on s'est davantage efforcé de mettre en place une véritable gouvernance de l'eau; plusieurs initiatives sont soutenues par certaines organisations internationales. Ces initiatives contribuent à faire progresser les connaissances et favorisent l'apparition d'une gouvernance plus efficace, mais elles ne tiennent pas pleinement compte des liens essentiels qui existent entre l'eau, la terre, l'agriculture et la sécurité alimentaire. En raison de son importance fondamentale lorsqu'il s'agit de garantir l'efficacité de la répartition et de la gestion de l'eau, la gouvernance doit retrouver une place centrale pour permettre à la FAO de mieux aider ses États Membres à apporter les ajustements institutionnels, juridiques et politiques nécessaires pour faire face efficacement aux problèmes liés à l'eau qui font leur apparition.

Le présent document décrit les activités menées par la FAO dans le domaine de l'eau et propose un cadre qui permettrait à l'Organisation d'aborder la gouvernance de l'eau de façon plus systématique et de définir ses politiques et domaines d'intervention sur les aspects complémentaires ci-après:

- 1) liens et interfaces, et nature de ces liens, qui existent entre l'agriculture, l'eau et les secteurs et éléments essentiels qui y sont liés tels que l'alimentation, la terre, l'énergie, les ressources naturelles, les objectifs de société et les grands facteurs de changement;
- 2) échelle d'intervention – non pas tant la gestion que la gouvernance de l'eau pour l'agriculture; questions fondamentales auxquelles les seules approches axées sur la gestion ne permettent pas de répondre;

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mk967f

- 3) approche des problèmes de gouvernance relatifs à l'accès, aux droits et aux régimes fonciers sous l'angle de la durabilité, de l'ouverture et de l'efficacité.

Suite que le Comité est invité à donner:

Le Comité est invité à:

- 1) prendre note des mesures en cours et des mesures proposées visant à l'intégration plus systématique de la dimension «gouvernance» dans les activités menées par la FAO dans le domaine de l'eau, et à donner des indications supplémentaires sur ces mesures;
- 2) approuver les activités proposées et les processus d'intégration dans les plans de travail actuels et futurs de l'Organisation;
- 3) recommander aux États Membres de la FAO d'envisager d'intégrer la gouvernance de l'eau aux fins de la sécurité alimentaire et de la durabilité de l'agriculture dans leurs politiques et cadres de priorités, ainsi que dans les projets qu'ils mènent en collaboration avec la FAO et avec les autres partenaires compétents.

Pour toute question de fond sur ce document, prière de s'adresser à:

M. Bazza/J.M. Faurès

Fonctionnaires principaux, Division des terres et des eaux

Tél.: +39-06 570 54713/53949

I. Introduction

1. Les projections au niveau mondial indiquent que la demande d'eau douce va s'accroître significativement dans les décennies à venir en raison de la croissance démographique, de la diversification des régimes alimentaires, du développement économique, de l'urbanisation et du changement climatique. L'agriculture absorbe 70 pour cent du total des prélèvements d'eau douce dans le monde, et la quantité d'eau nécessaire pour la production agricole va encore augmenter, puisque l'on aura besoin de 60 pour cent d'aliments en plus pour nourrir la population mondiale d'ici 2050. Par ailleurs, la dynamique de la répartition de l'eau ne favorise bien souvent pas l'agriculture, qui doit de plus en plus «justifier» la part de l'eau qu'elle demande pour la production alimentaire et la sécurité alimentaire. Le secteur agricole doit dans ce contexte faire face à des pressions croissantes venant des villes, des industries et du secteur énergétique, et à des revendications toujours plus fortes d'acteurs qui souhaitent s'assurer que l'on dispose d'assez d'eau pour garantir le fonctionnement des grands écosystèmes d'eau douce.

2. Malgré les liens clairs qui existent entre ses nombreuses fonctions, l'eau fait aujourd'hui l'objet, à tous les niveaux, d'une gestion fragmentée. Au sein des pouvoirs publics, les responsabilités liées à l'eau sont bien souvent éparpillées entre plusieurs organismes, et la coordination est l'exception plutôt que la règle, que ce soit au niveau de la prise de décision ou au niveau des organismes d'exécution.

3. Il faut mettre davantage l'accent sur la gouvernance de l'eau, pour deux raisons: premièrement, la simple gestion de l'eau se révèle de moins en moins efficace pour la résolution des problèmes; deuxièmement, les secteurs et les problèmes (tels que ceux liés à l'eau, à l'alimentation et à l'énergie) sont tellement imbriqués les uns dans les autres qu'aucun secteur ne peut fonctionner seul de façon rationnelle. L'utilité des activités décrites dans le présent document réside dans le fait que l'on propose aux États Membres et aux parties intéressées une vue d'ensemble cohérente et systématique sur la gouvernance de l'eau et les choix en la matière, en mettant l'accent sur la durabilité et la sécurité alimentaire, ainsi qu'une approche cohérente devant déboucher sur des mesures solides, concrètes et pouvant être répliquées.

II. Gouvernance de l'eau: les grandes étapes

4. Jusqu'à la fin du siècle dernier, ce sont les questions de *gestion* de l'eau qui ont dominé les débats et les initiatives consacrés aux problèmes liés à l'eau, ainsi que les pistes de solution avancées. Cette approche semble aujourd'hui avoir atteint ses limites et, au tournant du siècle, la gouvernance des ressources en eau est devenue un sujet de première importance pour la communauté internationale, ce qui a des implications considérables pour la sécurité alimentaire et le développement économique. Globalement, la notion de gouvernance de l'eau renvoie aux processus, aux acteurs et aux institutions qui interviennent dans la prise de décision pour le développement et la gestion des ressources en eau et pour la fourniture des services liés à l'utilisation de l'eau, ce qui englobe les sphères politique, administrative, sociale et économique, ainsi que les systèmes et les mécanismes officiels et officieux qui entrent en jeu.

5. L'importance de la gouvernance aux fins de durabilité a été soulignée lors du Sommet de la planète Terre en 1992 et, en 2002, le Sommet mondial pour le développement durable a lancé un dialogue sur une gouvernance effective de l'eau. En 2001, à Bonn, la Conférence internationale sur l'eau douce a reconnu le caractère prioritaire de la question de la gouvernance de l'eau. Dans la première édition du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, élaborée par la plateforme de coordination du système des Nations Unies pour les questions liées à l'eau, les partenaires d'ONU-Eau ont affirmé collectivement que «la crise de l'eau [était] essentiellement une crise de gouvernance». À la FAO, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a reconnu l'importance des questions de gouvernance et a demandé au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition de lui présenter, à sa quarante-deuxième session, en 2015, un rapport sur l'eau et la sécurité alimentaire. La gouvernance de l'eau est l'un des quatre éléments énoncés dans le document du Groupe d'experts de haut niveau sur la définition du champ d'application

de l'étude, où il est écrit que le rapport devrait accorder une attention spéciale à «la gouvernance de la gestion de l'eau aux fins de la sécurité alimentaire et nutritionnelle».

III. Programmes et initiatives en cours concernant la gouvernance de l'eau

6. Ces dernières années, on s'est davantage efforcé de mettre en place une gouvernance dans le secteur de l'eau et certaines organisations internationales soutiennent plusieurs initiatives pertinentes:

- La Facilité Gouvernance de l'eau, une initiative conjointe du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Institut international de l'eau de Stockholm, fournit aux pays une aide et un appui technique dans des domaines comme la gestion intégrée des ressources en eau, les eaux transfrontières, la fourniture d'eau, l'assainissement de l'eau, l'adaptation au changement climatique, les questions de parité hommes-femmes et l'intégrité, dans l'objectif de favoriser les progrès en matière de gouvernance de l'eau.
- La Banque mondiale et le Partenariat mondial pour l'eau ont travaillé sur les notions de gouvernance effective de l'eau et de bonne gouvernance pour une bonne gestion de l'eau, principalement dans le contexte de la gestion intégrée des ressources en eau. En 2007, la Banque mondiale a publié une étude intitulée «Making the most of scarcity: accountability for better water management results in the Middle East and North Africa», qui a souligné l'importance cruciale des questions de gouvernance de l'eau.
- Plus récemment, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a lancé l'Initiative sur la gouvernance de l'eau, un réseau d'acteurs du secteur public, d'acteurs du secteur privé et d'acteurs sans but lucratif, dans le but de contribuer à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur de l'eau grâce au partage des expériences, à des travaux d'analyse, à un dialogue entre pairs et à l'inventaire des outils, des pratiques et des lignes directrices concernant la gouvernance de l'eau.
- Le Projet de gouvernance des eaux souterraines est une initiative conjointe de la FAO, du Programme hydrologique international de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Association internationale des hydrogéologues, de la Banque mondiale et du Fonds pour l'environnement mondial. Coordonné par la FAO, le Projet a pour objectif général d'attirer l'attention des décideurs sur la nécessité de la gouvernance pour préserver les avantages socioéconomiques tirés des eaux souterraines et pour prévenir la crise de l'eau qui menace. Mis en œuvre depuis 2011 au moyen de consultations menées de par le monde avec les parties concernées par les eaux souterraines, le Projet s'appuie sur les connaissances et les expériences déjà acquises, en vue de dégager une «vision partagée» sur les eaux souterraines, qui comprendrait des principes directeurs et des procédures, et d'élaborer un «cadre d'action» qui comprendrait des modalités institutionnelles et des modalités sur les politiques et les investissements, adaptées aux différents contextes rencontrés.

7. Même si ces initiatives contribuent à améliorer les connaissances et favorisent l'apparition d'une véritable gouvernance dans le domaine de l'eau, elles ne tiennent pas assez compte des liens essentiels qui unissent l'eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire.

IV. Activités de la FAO, passées et en cours, pertinentes pour la gouvernance de l'eau

A. Programme de la FAO sur la pénurie d'eau

8. Le programme de la FAO sur la pénurie d'eau a été construit progressivement, au fil des ans, en réponse aux problèmes qui se sont présentés et en étroite consultation avec les organes statutaires compétents. Plus spécialement, suite à une recommandation formulée dans le document intitulé «Évaluation du rôle et des activités de la FAO liés à l'eau¹», la FAO a créé, en 2010, une Plateforme sur l'eau et a élaboré un projet de vision stratégique sur l'eau qui rendent bien compte de l'importance

¹ PC 103/9.

que revêtent l'eau, les objectifs liés à l'eau et le caractère interdisciplinaire de ce sujet pour la mission de l'Organisation.

9. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, un programme complet pour faire face à la pénurie d'eau a été lancé au titre du Résultat de l'Organisation F02. L'objectif était d'aider les pays à affronter la pénurie d'eau dans l'agriculture et à renforcer leur capacité à améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers. Le programme se caractérisait par une approche intégrée de la pénurie d'eau, allant du captage de l'eau à la gestion de la demande, en passant par le perfectionnement des techniques et de la gestion et par l'amélioration des approches pour l'évaluation et le suivi des ressources en eau. Il s'appuie sur AQUASTAT, le système mondial d'information sur l'eau et l'agriculture de la FAO. La FAO analyse par ailleurs les cadres juridiques, institutionnels et administratifs liés à l'eau dans certains pays.

10. L'approche du programme complet a été affinée dans le Cadre stratégique révisé de la FAO. Il a alors été décidé de mettre davantage l'accent sur les priorités régionales, sur le renforcement des approches multidisciplinaires et sur la conclusion de partenariats. Les problèmes liés à l'eau, traités dans le cadre du programme complet au cours du dernier exercice biennal couvrent plusieurs priorités essentielles pertinentes pour le Cadre stratégique, telles que l'amélioration de la durabilité et de la productivité de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche ou l'élaboration d'une vision commune pour la durabilité de l'alimentation et de l'agriculture dans les différents systèmes de production agricole. Le programme traitait aussi de plusieurs éléments qui intéressent les activités en cours en matière de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire et de résilience.

11. L'Initiative régionale sur la raréfaction de l'eau au Proche-Orient et en Afrique du Nord est un parfait exemple de ce que donne l'actuel plan de travail sur la gouvernance de l'eau. Menée au titre de l'objectif stratégique 2, cette initiative a donné lieu à la mise sur pied d'une stratégie régionale de collaboration sur la gestion durable de l'eau dans l'agriculture pour la sécurité alimentaire et d'un partenariat régional pour aider les pays à mettre en œuvre la stratégie de collaboration. Il est ressorti des consultations menées avec les pays et les partenaires pendant la phase pilote de l'initiative qu'il fallait renforcer la dimension «gouvernance de l'eau» et insister sur une approche analytique dans les domaines ci-après: 1. la planification stratégique et les politiques; 2. le renforcement/la réforme de la gouvernance à tous les niveaux; 3. l'amélioration de l'efficacité et de la productivité de la gestion de l'eau dans les grands systèmes agricoles ainsi que dans la chaîne alimentaire; 4. la gestion de l'approvisionnement en eau par la réutilisation et le recyclage des ressources en eau non conventionnelles; 5. l'adaptation au changement climatique; 6. le renforcement de la durabilité, en prêtant attention aux eaux souterraines, à la pollution et à la salinité des sols; 7. la réalisation de travaux de comparaison et de suivi sur l'efficacité et la productivité de l'utilisation de l'eau et l'établissement de rapports à ce sujet.

B. Autres activités de la FAO liées à la gouvernance de l'eau

12. **Nouvel accent de la FAO sur la gouvernance:** la gouvernance est l'un des deux thèmes transversaux du Plan à moyen terme 2014-17 de l'Organisation. La FAO aide les pouvoirs publics et les principales parties prenantes à analyser les grands problèmes qui se posent en matière de gouvernance aux fins de l'efficacité de la conception et de la mise en œuvre des politiques. Elle joue un rôle facilitateur et propose des études de cas pour aider à la prise de décision sur la base d'éléments probants afin de renforcer les mécanismes de gouvernance. Dans le cadre de cette approche, on insiste sur les règles et sur les processus qui ont une incidence sur les relations réciproques entre les différents acteurs et l'on cherche à tenir compte de principes largement partagés afin de renforcer la légitimité et l'efficacité et de soutenir un processus de gouvernance largement partagé et placé sous le signe de l'apprentissage mutuel.

13. **Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale:** approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale en 2012, les Directives volontaires fournissent un ensemble de principes et de pratiques qui aident les pays à élaborer des lois et des politiques permettant une meilleure gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres,

aux pêches et aux forêts. Les négociateurs des Directives volontaires ont décidé à l'époque de ne pas y inclure l'eau, au motif que la complexité de la gestion de l'eau et les implications pour la création de droits fonciers applicables à l'eau nécessitaient une réflexion plus poussée. L'eau est évoquée dans l'avant-propos des Directives volontaires: il y est souligné que la «gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts est indissociable d'un accès aux autres ressources naturelles, telles que l'eau et les ressources minérales», et les États y sont invités à tenir compte de la gouvernance de ces ressources lors de la mise en application des Directives.

14. **Approches à l'échelle du bassin versant:** la FAO a mis au point des approches de la gestion des ressources naturelles à l'échelle des bassins versants, des paysages, des territoires et des écosystèmes qui tiennent compte des liens qui unissent les multiples utilisateurs des ressources et de la concurrence qui les oppose. Ces approches offrent les moyens de mettre en œuvre les décisions et de planifier les processus au travers des différents secteurs, de manière durable et intégrée. On s'efforce actuellement, au titre du Cadre stratégique révisé, d'harmoniser ces approches et de renforcer leur cohérence et leur efficacité. Le succès des approches liées aux paysages passe par la gouvernance de l'eau, et le bassin fluvial ou bassin versant est l'unité spatiale naturelle pour la gestion de l'eau.

V. Activités de la FAO en matière de gouvernance de l'eau: approche et principes

15. Les activités que mène la FAO en matière de gouvernance de l'eau sont intégrées dans le Cadre stratégique. S'inscrivant dans la logique du thème transversal de la gouvernance, ces activités aident à soutenir les initiatives régionales pertinentes et ont pour but de garantir la cohérence avec les activités liées à la gouvernance des autres ressources naturelles, notamment la terre. Elles s'appuient sur les réalisations et sur l'expérience de la FAO, notamment le programme complet pour faire face à la pénurie d'eau et l'Initiative régionale sur la raréfaction de l'eau au Proche-Orient et en Afrique du Nord.

16. L'un des traits essentiels des activités de la FAO en matière de gouvernance de l'eau est la conclusion de partenariats, que ce soit au sein de l'Organisation, avec d'autres organisations (par exemple ONU-Eau) ou avec des acteurs clés aux niveaux mondial, régional et national. En interne, on recourt à cet égard à la Plateforme sur l'eau, de création récente. Les activités en matière de gouvernance de l'eau sont adaptées aux besoins des acteurs qui interviennent aux principaux niveaux de prise de décision, aux échelons régional, national et local. Ces activités donnent une place de choix à la gouvernance de l'eau dans les bassins fluviaux et aux liens réciproques qui existent entre les ressources en eau et les ressources en terres à l'échelle du bassin versant/bassin fluvial. Elles se caractérisent par une approche de la résolution des problèmes qui est non prescriptive, souple et régie par la demande et par la prise en compte de la variété des situations et des contextes dans lesquels les parties prenantes des États Membres gèrent les ressources en eau.

VI. Activités de la FAO en matière de gouvernance de l'eau: proposition de domaines d'action prioritaires

17. Le renforcement de la gouvernance de l'eau pour l'agriculture et la sécurité alimentaire est une approche qui se caractérise pour l'essentiel par le souci de permettre une résolution efficace et efficiente des problèmes selon des modalités qui sont considérées comme légitimes par les parties prenantes. La FAO adaptera les outils d'évaluation de la gouvernance existants ou en créera de nouveaux pour traiter tout spécialement des questions de gouvernance liées à l'eau et à la sécurité alimentaire, et facilitera l'analyse et l'examen des institutions, des lois, des stratégies, de la planification et des cadres d'investissement à l'appui d'une véritable gouvernance de l'eau, s'agissant à la fois de la quantité et de la qualité de celle-ci. Elle favorisera par ailleurs la création d'outils permettant de déterminer la valeur de l'eau afin de mieux estimer les compromis à trouver et les avantages réciproques et de donner une assise plus solide aux mécanismes de répartition de l'eau.

18. On trouvera ci-après une proposition sur les principaux éléments qui permettraient de renforcer la dimension «gouvernance» dans les programmes de la FAO consacrés à l'eau. Cette

proposition s'articule autour des principaux domaines dans lesquels la gouvernance de l'eau est considérée comme essentielle.

Gouvernance de l'eau dans les bassins fluviaux et les bassins versants

19. Pour garantir l'efficacité, la pérennité et le caractère équitable de la répartition et de l'utilisation de l'eau dans le bassin fluvial, il faut bien connaître et bien comprendre la ressource et son utilisation, être en mesure d'anticiper les changements et mener un processus qui soit fondé sur le dialogue, intersectoriel et ouvert afin de légitimer les décisions prises pour la gestion, en s'appuyant sur des politiques et des institutions efficaces. La FAO continuera à favoriser la création et l'adoption de systèmes de comptabilité des ressources en eau solides et modernes et de plateformes d'élaboration de scénarios et de dialogue afin d'étayer la prise de décision dans un contexte d'incertitude croissante, ainsi que l'adoption et la mise en place de politiques, de lois et d'institutions porteuses. Les activités de la FAO sur le lien eau-énergie-alimentation s'inscrivent dans ce cadre.

Régime foncier applicable à l'eau

20. Dans de nombreuses régions du monde, les régimes formels et informels de gouvernance de l'eau n'ont pas évolué en parallèle avec l'accentuation de la concurrence pour l'eau et n'offrent pas un cadre propice à une gestion efficace et équitable de cette ressource. Il n'existe généralement aucun mécanisme pour traduire la valeur de l'eau en période de pénurie ou pour améliorer l'efficacité de l'utilisation. Par ailleurs, les droits d'utilisation de l'eau dont bénéficient les agriculteurs sont bien souvent informels et ne sont ni protégés par la loi, ni enregistrés officiellement. La notion de régime foncier applicable à l'eau permettrait d'élargir le débat au-delà des droits d'utilisation de l'eau et de l'administration de cette ressource, et de comprendre les liens qui existent avec les régimes fonciers applicables aux terres, l'efficacité de l'utilisation des ressources et la sécurité alimentaire. La FAO va réunir des éléments concrets et s'engager dans des analyses, des réflexions et des débats avec les principales parties prenantes sur le concept de régime foncier applicable à l'eau, et chercher un consensus sur l'utilisation de ce concept comme instrument de gouvernance. On pourrait ainsi arriver, à terme, à ce que les approches des droits fonciers applicables à l'eau et les mécanismes reconnus, tels que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, forment un ensemble cohérent.

Gouvernance de l'irrigation

21. Les activités sur la gouvernance de l'irrigation englobent les outils et les activités de modernisation de l'irrigation dont l'objectif est d'aider les organismes publics et les autres parties prenantes, parmi lesquelles les organisations d'utilisateurs de l'eau, à mettre en place un environnement porteur et à renforcer les mécanismes institutionnels pour relever les défis inhérents à la gestion de l'irrigation. L'objectif direct est d'aider les pays à améliorer la productivité de l'eau dans l'agriculture irriguée, ce qui serait un élément central de la solution au problème de la pénurie d'eau.

22. Les activités consacrées à la modernisation permettent d'aider les pays à évaluer les possibilités d'amélioration de la productivité de l'eau et à définir les mesures qu'il faut prendre en priorité pour combler les lacunes recensées, les coûts et les bénéfices attendus s'agissant des moyens d'existence des agriculteurs, de la sécurité alimentaire, des retombées économiques et des économies d'eau potentielles. Bien souvent, les interventions visant à l'amélioration de la productivité doivent être entreprises à différents niveaux (pays, région, bassin, programme, exploitation, parcelle). Il peut par exemple s'agir des interventions suivantes: réforme des politiques relatives à l'agriculture et à l'eau, conception de cadres de gouvernance et de cadres institutionnels, mesures d'incitation et de réglementation pour les utilisateurs de l'eau en agriculture, investissements agricoles ciblés, amélioration de l'accès aux marchés, modernisation de l'infrastructure, recours à la technologie, mécanisation, réforme foncière, amélioration des pratiques de gestion des exploitations agricoles, amélioration des services de vulgarisation et des services liés à l'utilisation de l'eau, accès au financement.

Gouvernance des eaux souterraines

23. Le Projet de Gouvernance des eaux souterraines, mis en œuvre par une équipe de partenaires, dont la FAO fait partie, s'articule autour de la mise en œuvre d'un cadre d'action pour l'amélioration de la gouvernance des eaux souterraines et de l'amélioration de la gestion et de la protection des ressources. Les grands éléments du projet sont la création d'un code de conduite mondial pour la gouvernance des eaux souterraines et un appui en vue de l'amélioration de la gouvernance des eaux souterraines dans un ensemble de pays pilotes et de nappes phréatiques partagées.

24. Si certaines dispositions relatives à la gouvernance des eaux souterraines peuvent être considérées comme «génériques», comme le cadre juridique d'ensemble, la base d'informations/de connaissances, la capacité institutionnelle de base et des investissements suffisants et équilibrés, il est admis dans le cadre d'action que les autres dispositions en matière de gouvernance doivent être adaptées aux contextes locaux.

Gouvernance de l'eau pour la lutte contre la pollution et la gestion de la qualité de l'eau

25. Garantir la qualité de l'eau est un autre défi mondial étroitement lié à l'agriculture, laquelle est à la fois responsable et victime de la pollution de l'eau. La gouvernance de la qualité de l'eau est une question complexe. Elle est bien souvent inexistante ou manque de bases solides, et la corruption n'est pas rare dans ce domaine. En partenariat avec différentes parties prenantes, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la FAO concentre ses activités en matière de gouvernance de la qualité de l'eau sur la création d'outils (normes de qualité sur mesure, lignes directrices pour le traitement et le recyclage, évaluation de l'impact sur l'environnement, mesure et suivi, etc.), et sur le renforcement des réglementations et des réformes institutionnelles en vue de la gestion de la qualité de l'eau et de la lutte contre la pollution.

Mettre la sécurité alimentaire au centre du débat international sur l'eau

26. La FAO continuera à insister sur l'importance de l'eau pour la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles dans l'agriculture lors des différents débats internationaux qui seront menés à tous les niveaux pertinents. Pour ce faire, elle conclura des partenariats stratégiques avec des institutions internationales et des groupes de parties prenantes et elle exploitera les grandes instances qui prennent les décisions importantes ou qui pèsent sur ces décisions. Elle a ainsi entamé une collaboration avec le Conseil mondial de l'eau en vue de l'organisation conjointe, sous sa direction, d'un groupe de haut niveau sur l'eau pour l'alimentation, pendant le septième Forum mondial de l'eau, qui se tiendra en 2015. Cet événement sera l'occasion de débattre de la notion de gouvernance de l'eau pour l'agriculture décrite dans le présent document.

27. La FAO continuera par ailleurs à diriger des activités sur la sécurité alimentaire et l'agriculture durable par l'intermédiaire du mécanisme multipartites ONU-Eau et de ses programmes sur la pénurie d'eau, sur la gouvernance de l'eau, sur l'avis d'ONU-Eau concernant un éventuel objectif de développement durable sur l'eau et sur le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau. L'eau est aussi un thème prioritaire dans le programme de développement pour l'après-2015 proposé par les trois organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome.

28. Bien consciente du fait que la qualité des données et des informations est essentielle pour la gouvernance de l'eau, la FAO continuera de mettre l'accent sur le suivi au niveau mondial, notamment en ce qui concerne les cibles relatives à l'eau dans les futurs objectifs de développement durable.

VII. Suite que le Comité est invité à donner

29. Le Comité est invité à:

- a) prendre note des mesures en cours et des mesures proposées visant à l'intégration plus systématique de la dimension «gouvernance» dans les activités menées par la FAO dans le domaine de l'eau, et à donner des indications supplémentaires sur ces mesures;
- b) approuver les activités proposées et les processus d'intégration dans les plans de travail actuels et futurs de l'Organisation;

-
- c) recommander aux États Membres de la FAO d'envisager d'intégrer la gouvernance de l'eau aux fins de la sécurité alimentaire et de la durabilité de l'agriculture dans leurs politiques et cadres de priorités, ainsi que dans les projets qu'ils mènent en collaboration avec la FAO et avec les autres partenaires compétents.